

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Orthothérapie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0048282

10681

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1030

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FARIH med.

Date de naissance : 1949

Adresse :

Tél. : 0666263398 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. NAYME Karim
Ophtalmologie
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
- Casablanca -
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

Date de consultation : 23/10/13

Nom et prénom du malade : FARIH Mohamed Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : presbytie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/02/13	C		250,00	<p>Dr. NAYME Karim Ophtalmologie Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour - Casablanca - Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PLAYSANSOPTIC - SARL 141/143 rue Raymond LOSSERAND 75014 PARIS Siret : 833 845 092 00018	23/11/19	500,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Karim NAYME

Ophtalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم

طبيب العيون

أمراض و جراحة العيون

جراحة الجلالة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي و الشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

.....

Le

29/10/2013

Mr, Mme, Enfant : Farhat Mohammed

Lunette Pour Co Pour VL :

➤ OD : +3,50 (-1,50) A 70 °)

➤ OG : +4,25 (-1,00) A 76 °)

VP ADD+ 3,00 D

Type de verre : progressif

PLAYSANSOPTIC - SARL

141/143 rue Raymond LOSSERAND

75014 PARIS

Siret : 833 845 092 00018

dr. NAYME Karim
ophtalmologie
Lot. Nassim Lot N°5 Route d'Azemmour
Casablanca - Tel: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemmour) Lot. Nassim Casablanca

5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) حي النسيم البيضاء

⌚ + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

✉ karim.nayme@gmail.com ⚡ Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim

Playsansoptic
141 Rue Raymond Losserand

75014 Paris-14E-Arrondissement

Tél. : 0145452252

Fax : 0145456501

N° FINESS : 752630343

N°Siren / Siret : 83384509200018

TVA Intracommunautaire : FR57883845092

M. FARIH Mohammed
Date de naissance : 01/01/1949

Facture N° : 2488 DUPLICATA

Exemplaire client

M. FARIH Mohammed

Fait à Paris-14E-Arrondissement, le 23/11/19, par D F

Oeil Droit	:	Sph : +2,00	Cyl : +1,50	(160°)	Add : +3,00
Oeil Gauche	:	Sph : +3,25	Cyl : +1,00	(160°)	Add : +3,00

Désignation	LPP	Base	RO	RC	Tx Tva	P.U.HT	P.U.TTC	Qté	R.	Tot Net TTC
MF - Equipement n°1/1										
jacomo - jacomo - monture optique (1)	2223342	2,84 €			20 %	74,17 €	89,00 €	1	39,00 €	50,00 €
NOVACEL - Synchro 1.5 Major - 65/70	2227038	10,37 €			20 %	215,83 €	259,00 €	1	34,00 €	225,00 €
NOVACEL - Synchro 1.5 Major - 65/70	2227038	10,37 €			20 %	215,83 €	259,00 €	1	34,00 €	225,00 €
Total		23,58 €						3	107,00 €	500,00 €

Disponibilité des pièces détachées : (1)

ACQUITTÉE

PLAYSANSOPTIC - SARL
141/143 rue Raymond LOSSERAND
75014 PARIS
Siret : 833 845 092 00018

Total Brut	607,00 €
Remise	107,00 €
Total T.T.C.	500,00 €
T.V.A.	83,33 €
Total H.T.	416,67 €
Part client	500,00 €
Dû client	0,00 €